



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°47-2016-010

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2016

# Sommaire

## Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2016-04-08-038 - Arrêté relatif à la suppléance du préfet de Lot-et-Garonne (1 page)

Page 3

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2016-04-08-038

Arrêté relatif à la suppléance du préfet de Lot-et-Garonne

*Suppléance Préfet du 10 avril au 12 avril 2016*



## PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

### Arrêté relatif à la suppléance du préfet de Lot-et-Garonne

Le Préfet de Lot-et-Garonne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** le décret n°92-604 du 6 février 1992 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

**Vu** le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de M. Jacques RANCHERE en qualité de secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**Vu** le décret du 20 avril 2015 portant nomination de M. Thierry MAILLES en qualité de sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot ;

**Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Patricia WILLAERT en qualité de préfète de Lot-et-Garonne ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture

#### ARRETE

**Article 1er :** En l'absence du préfet de Lot-et-Garonne, et simultanément de celle du secrétaire général, M. Thierry MAILLES, sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot, est chargé d'assurer la suppléance des fonctions du préfet, du dimanche 10 avril 2016 à 12h00 au mardi 12 avril 2016 à 8h00.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 8 avril 2016

Patricia WILLAERT